



# RESTAURATION SAINT-DENIS

BONNE NOUVELLE POUR LES AGENTS

## LES REVENDICATIONS DE L'UNSA ABOUTISSENT

Depuis plus d'un an, l'UNSA-Ferroviaire relaye auprès de la direction le mécontentement des agents concernant la restauration d'entreprise à Saint-Denis et est force de proposition pour améliorer l'offre et les conditions d'accueil des convives. **Ce qui change.**



UNE DÉLÉGATION DE L'UNSA A ÉTÉ REÇUE EN AUDIENCE PAR LA DRH DU GROUPE SNCF. SES REPRÉSENTANTS ONT OBTENU DES RÉPONSES AUX NOMBREUSES QUESTIONS EN SUSPENS ET VOUS PARTAGENT CES INFORMATIONS.

## UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR UNE OFFRE ÉLARGIE

### ELIOR REPREND LES RESTAURANTS SNCF DE SAINT-DENIS

Le Groupe SNCF a désigné en juin la société Elior, attributaire du marché pour quatre restaurants du plateau de Saint-Denis.

Le calendrier de la reprise de l'exploitation est maintenant figé.

- #1 Hamo : le 16 septembre 2024.
- #2 Réseau : le 4 novembre 2024.
- #3 Rimbaud : le 6 janvier 2025.
- #4 Étoiles : le 3 mars 2025.

Aucune fermeture de ces restaurants n'est programmée entre la fin d'activité des exploitants actuels et la reprise par Elior. Les aménagements des locaux seront réalisés pendant les week-ends de transition. Toutefois, le restaurant du campus Rimbaud sera fermé pendant les fêtes de fin d'année. Il est à noter que le restaurant du campus Fruitières, qui est interentreprises, demeurera exploité par la société Serenest. ...



### UNE OFFRE CULINAIRE PLUS DIVERSIFIÉE

Les restaurants en self-service offriront quatre stands pour composer son repas : recettes traditionnelles, grillades, plats de poisson, végétariens et végétaliens. Tous ces plats seront cuisinés sur place par les chefs d'Elior, y compris les pâtisseries, à partir d'aliments frais pratiquement tous d'origine française, privilégiant les circuits courts.

### EN COMPLÉMENT, DE NOUVEAUX MODES DE RESTAURATION VONT ÊTRE PROPOSÉS

- **Kiosque Marmiton**, proposant des recettes régionales, à consommer sur place ou en click & collect.
- **Kiosque pizza**, burger et natural corner, à consommer sur place ou en click & collect.

- **Espace cafétéria** avec petits déjeuners, sandwicherie chaude et froide au déjeuner et goûter.
- **Plats cuisinés Foodles**, disponibles en réfrigérateurs connectés.
- **Plats congelés Picard**, vendus en congélateurs connectés.

### DES HORAIRES D'OUVERTURE PLUS ÉTENDUS

La plage d'ouverture des restaurants a été élargie et prévoit des points de vente ouverts pendant la journée de travail :

- **les restaurants** en self-service seront ouverts de 11h à 14h ;
- **les kiosques** thématiques seront ouverts de 8h à 15h ;
- **les cafétérias** seront ouvertes de 8h à 15h ;
- **la vente à emporter** en réfrigérateurs et congélateurs sera accessible en permanence.



**AFIN D'OPTIMISER LES PRIX DES PRESTATIONS ELIOR, SEULS LE RESTAURANT ET LES POINTS DE VENTE DU CAMPUS RIMBAUD SERONT OUVERTS LE VENDREDI, JOUR DE FAIBLE FRÉQUENTATION DES CAMPUS.**



## PLUS DE COMMODITÉS ET DE SOUPLESSE

### TOUS LES OCCUPANTS DES CAMPUS SERONT ACCUEILLIS

L'intégralité des services de restauration dans les quatre campus sera accessible à tous les salariés de la SNCF ayant leur lieu principal d'affectation (LPA) à Saint-Denis, qu'ils soient statutaires, contractuels, alternants ou stagiaires. Tous percevront la subvention d'entreprise.

### ET LES SALARIÉS SNCF N'AYANT PAS LEUR LPA À SAINT-DENIS ?

Ils pourront également accéder à tous les services de restauration, mais ne percevront pas la subvention d'entreprise, ceux-ci étant considérés en mission. Ils devront veiller à conserver leur ticket de caisse pour se faire rembourser ces frais professionnels.

### LES PRESTATAIRES DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES ET PERSONNEL INTÉrimAIRE

Ils auront également accès à tous les restaurants et points de vente de Saint-Denis. Les intérimaires pourront adresser leurs tickets de caisse à leur entreprise d'appartenance pour remboursement de l'équivalent de la subvention de la SA SNCF utilisatrice. Le remboursement des frais de bouche des prestataires dépend de leur convention collective ou accord d'entreprise.

### POUR TOUS LES SALARIÉS SNCF

Ils pourront entrer librement dans les campus pour accéder aux espaces de restauration avec leur Pass Carmillon, y compris les retraités de la SNCF. Des aménagements des portillons d'accès sont en

...

cours dans les quatre campus pour faciliter l'accès aux restaurants d'entreprise.

### UN MOYEN DE PAIEMENT UNIFORMISÉ

Tous les salariés de la SNCF dont le LPA est à Saint-Denis se verront délivrer, s'ils le souhaitent, un badge de paiement en caisse. Ce badge leur permettra le paiement en caisse des self-services, kiosques, cafétérias et réfrigérateurs connectés. Il indiquera leur SA et leur LPA d'appartenance pour attester de leur éligibilité aux subventions. Les agents pourront

créditer leur compte *via* des bornes ou l'application « TimeChef ».

### ET POUR LES AUTRES CONVIVES ?

Les agents SNCF dont le LPA n'est pas à Saint-Denis ou les prestataires d'entreprises extérieures ne pourront pas avoir de badge. Ils pourront payer leurs achats par carte de crédit. Les titres-restaurant seront acceptés en caisse pour tous les convives, SNCF ou externes. Seul un paiement par carte de crédit sera possible pour retirer des plats dans les congélateurs Picard.



**L'UNSA  
RECOMMANDE AUX  
AGENTS DE SOLDER  
LEURS COMPTES  
DE PAIEMENT PAR  
BADGE AVANT LE  
CHANGEMENT DE  
PRESTATAIRE, SOIT  
LE 31 OCTOBRE  
2024 POUR SIÈGE  
RÉSEAU.**

## LE PLUS UNE TARIFICATION HOMOGENE

Tous les prix de vente des mets seront identiques dans les établissements des quatre campus exploités par Elior. Ils seront les mêmes pour tous les convives, quelle que soit leur entreprise d'appartenance. Le prix d'un repas aura deux composantes : un droit d'admission fixe de 6,05 €, auquel s'ajoutera le prix des plats choisis.

### UN MENU ÉCONOMIQUE

Les self-services proposeront chaque jour un menu « *p'tit prix* » composé de trois plats (entrée, plat & dessert) pour un prix de 4,50 €, soit un plateau à 10,55 €, ce qui, subvention déduite, laisse à charge de l'agent environ 5,50 €.

### LA SUBVENTION DE L'EMPLOYEUR

Chaque agent SNCF, dont le LPA est à Saint-Denis, verra déduite du prix de vente la contribution spécifique restauration du Groupe SNCF de 3,00 €. Nouvelle avancée sociale pour les agents, s'y ajoutera une participation aux frais de restauration versée par la SA d'appartenance.



Son montant sera de 1,65 € pour SNCF Réseau et de 2,50 € pour SNCF Voyageurs.

### POUR L'UNSA, C'EST UNE INÉGALITÉ !

Ce système induit que des cheminots de SA différentes paieront un reste à charge différent. Cela constitue une discrimination entre les agents ! Par ailleurs, l'UNSA regrette que le montant des subventions ne couvre pas intégralement les frais d'admissions, comme elle le demandait. ...



**IL N'Y A PAS DE  
CHANGEMENT  
CONCERNANT LA  
CONTRIBUTION  
DU CSE AU  
RESTAURANT DU  
CAMPUS FRUITIERS.**



## LES REVENDICATIONS DE L'UNSA-FERROVIAIRE

Ces nouvelles mesures en cours de déploiement font progresser positivement le dossier restauration vers une offre culinaire plus large, plus accessible, plus simple et moins chère, revendiquée par l'UNSA-Ferroviaire pour les agents depuis plus d'un an.

### CEPENDANT, CERTAINES REVENDICATIONS N'ONT PAS ÉTÉ PRISES EN COMPTE À CE JOUR

- **La suppression totale des droits d'entrée facturés aux agents.** La participation attribuée par chaque SA en plus de la contribution spéciale restauration ne couvre pas les droits d'admission de 6,05 €, toujours très élevés.
- **Uniformiser le prix pour tous les agents.** L'introduction de la participation aux frais de restauration versée par la SA d'appartenance crée une discrimination entre les cheminots. L'UNSA-Ferroviaire demande un montant unique pour toutes les SA.
- **Élargir l'accès subventionné aux agents de l'Île-de-France,** qui sont en service et n'ont pas le droit au remboursement des frais professionnels dans leur zone d'action.
- **Tous les agents de province qui viennent à Saint-Denis** ne peuvent prétendre à la subvention de restauration. L'UNSA-Ferroviaire demande que chacun d'entre eux bénéficie du remboursement des frais professionnels ou des allocations de déplacement.



**POUR L'UNSA,  
EN FAISANT VERSER  
LA PARTICIPATION  
AUX FRAIS DE  
RESTAURATION  
PAR CHAQUE SA,  
LA SNCF RETOMBE  
DANS LES TRAVERS  
DE L'ANCIEN  
SYSTÈME ET SES  
COMPLICATIONS  
BLOQUANTES...**



UNSA-FERROVIAIRE